Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20261028-2026_45-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	8

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026,
Le 27 Octobre à 20 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal, M. BERTHELOT Jean-François, M. HUBERT David, Mme GAUTIER Aurélie, M. THOMAS Pierre, Mme EVRARD Héloïse

Excusés : Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal

Absents :

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Aurélie

Date de la convocation : 21/10/2026

2026-45 – Attribution du marché de travaux pour la réfection de la toiture du préau de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la toiture du préau de l'école présente des infiltrations d'eau récurrentes nécessitant une intervention afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage et le maintien de bonnes conditions d'utilisation de cet équipement communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection de la toiture du préau de l'école afin de mettre fin aux infiltrations d'eau et de préserver le patrimoine communal,

Considérant les consultations réalisées auprès de plusieurs entreprises spécialisées,

Considérant les offres remises :

Entreprises	Travaux envisagés	Montant HT	Montant TTC
La compagnie des Toits	Réfection de l'étanchéité	9 913,46€	11 896,15€
La compagnie des Toits	Réfection de l'étanchéité + option	10 898,72€	13 078,46€
SARL Couverture Foligné	Réfection de la toiture en bac acier	10 587,50€	11 761,25€
Société MAHEY	Réfection de l'étanchéité	6 487,66€	7 785,19€

Considérant que la solution de réfection de l'étanchéité est la mieux adaptée aux caractéristiques techniques de l'ouvrage,
Considérant que l'offre présentée par la **Société MAHEY**, d'un montant de **6 487,66 € HT**, soit **7 785,19 € TTC**, est économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins de la commune,

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20261028-2026_45-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De retenir la solution consistant à réaliser les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du préau de l'école**
- **D'attribuer les travaux à la Société MAHEY pour un montant de 6 487,66 € HT, soit 7 785,19 € TTC**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 27/10/2026

Le Secrétaire
Mme GAUTIER Aurélie

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-de-GRÉHAIGNE 35610

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 29/10/2026